

Avis administratifs



Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
Modification n° 1

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire d'Angers Loire Métropole du lundi 26 février 2018 au mercredi 28 mars 2018 inclus. D'une durée de 31 jours consécutifs, cette enquête portera sur l'objet mentionné ci-après (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole du 29 janvier 2018). Le président du tribunal administratif de Nantes a désigné, pour cet objet d'enquête, un commissaire enquêteur par décision du 7 décembre 2017 :

- Jean-Claude Morinière, chargé de mission retraité auprès de la Chambre d'Agriculture (ingénieur en techniques agricoles).

L'enquête publique a pour objet :

- d'ajuster, dans le respect du parti d'aménagement retenu dans le PLUI en vigueur, certaines règles afin d'améliorer leur compréhension par le public et de faciliter l'inscription des autorisations d'urbanisme,

- de faire évoluer à la marge le règlement graphique ou les orientations d'aménagements et de programmation pour permettre la réalisation de nouveaux projets ou faciliter la poursuite de projets en cours, dans le cadre des politiques publiques afférentes notamment à l'accueil des gens du voyage, au développement économique et au développement des jardins familiaux,

- de corriger des erreurs matérielles,

- de supprimer des emplacements réservés devenus sans objet.

Ce projet a été dispensé d'évaluation environnementale par décision de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement en date du 22 janvier 2018. Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera inséré dans les dossiers d'enquête et consultable dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI, ainsi qu'au siège d'Angers Loire Métropole.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège d'Angers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage, 83, rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et consigner éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse d'Angers Loire Métropole (BP 80011, 49020 Angers cedex 02), siège de la présente enquête publique.

Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un registre d'enquête seront disponibles dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Angers Loire Métropole ne retient pas pour cette enquête le recours à l'enquête électronique. Néanmoins, le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : DADT-Planification@angersloiremetropole.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations qui pourraient être faites sur le projet de modification n° 1 :

Au siège d'Angers Loire Métropole :

- le lundi 26 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00,

- le mercredi 28 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

Pour la mairie d'Angers :

- le vendredi 2 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, en relais mairie du Lac-de-Maine,

- le mercredi 21 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, quartier des Justices au «Trois Mâts».

En mairie des Ponts-de-Cé :

- le mercredi 28 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00.

En mairie de Savennières :

- le vendredi 2 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Soullaines-sur-Aubance :

- le lundi 12 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Verrières-en-Anjou (mairie déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou) :

- le mercredi 14 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

En mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou :

- le vendredi 23 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.

Toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences citées ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence. Des informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site Internet d'Angers Loire Métropole, à l'adresse suivante : <http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/plui-d-angers-loire-metropole/evolutions/index.html>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI et sur le site Internet d'Angers Loire Métropole pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole est l'autorité compétente pour approuver la modification n° 1. S'il n'est pas donné suite au projet, la communauté urbaine en informera le public par indication sur son site Internet. Toute information relative au dossier peut être demandée au président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires.

Pour le Président
Le Vice-président délégué Daniel DIMICOLI.

Vie des sociétés

LUDIMADE

Société civile immobilière
Au capital de 116 000 euros
Siège social : La Merlière
Le Puy-Saint-Bonnet
49300 CHOLET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cholet (Maine-et-Loire) du 25 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : Ludimade.

Siège social : La Merlière, Le Puy-Saint-Bonnet, 49300 Cholet.

Objet social : la construction, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 116 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Dimitri Brossat, demeurant La Merlière, Le Puy-Saint-Bonnet, 49300 Cholet.

Clausures relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 janvier 2018, à Montreuil-Juigné.
Dénomination : JMD Consulting.
Sigle : JMDC.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 10, rue Georges-Clemenceau, 49460 Montreuil-Juigné.

Objet : logiciels / Web / IT.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : voir article 11, cession et transmission d'actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : président : M. Jérémie Mbongue Djagi, 10, rue Georges-Clemenceau, 49460 Montreuil-Juigné.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Angers.

Jérémie MBONGUE DJAGI.

Notre publication adhère à



dont elle suit
les recommandations

Les remarques concernant
une publicité parue dans
notre publication sont à
adresser au



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant
les petites annonces
classées sont à adresser
directement au journal

Procès

Un mauvais conseil n'engage pas la responsabilité de l'avocat

Un avocat avait conseillé à son client de faire appel d'un jugement qui lui avait accordé une partie seulement de ce qu'il demandait. Mais au lieu de donner davantage, la cour d'appel l'avait débouté. Le client avait tout perdu.

Il ne fallait pas faire appel, disait-il *a posteriori*, reprochant à son avocat de ne pas lui avoir conseillé au contraire d'empocher la somme, faible mais inespérée, que lui avaient accordée les premiers juges.

Mais même si ce client n'avait pas saisi la cour d'appel, son adversaire, condamné à payer, ne se serait pas laissé faire et aurait fait appel, ont conclu les juges. Saisie par l'un ou par l'autre des plaideurs, la cour d'appel aurait de toute façon été amenée à juger et aurait appliqué la même solution.

Le conseil de l'avocat, mauvais ou non, n'a finalement pas été à l'origine du changement de solution et de la perte de l'argent.

Un Guerchin en Bretagne...

Un nouveau chef-d'œuvre de la peinture mondiale passe aux enchères en Bretagne. Rendez-vous lundi, à Rennes, pour une toile du Guerchin...

Après le record de Raden Saleh, faut-il parier maintenant sur Francesco Barbieri, plus connu sous le nom d'artiste du Guerchin ? La question mérite d'être posée, rien n'interdisant d'imaginer une nouvelle adjudication spectaculaire... Sur l'autel du marché de l'art, le fameux italien, 648 fois passé aux enchères, bénéficie en effet d'une réputation solide : une envolée à plus de 6 millions d'euros, en 2010, chez Christie's, sans compter huit toiles cédées entre 500 000 et 2 000 000 d'euros. Et comme un miracle est toujours possible sous les lustres des salles de ventes... N'a-t-on pas vu naguère, à Londres, plusieurs représentants des XVI^e et XVII^e siècles vendus très au-dessus de leurs estimations ? Ce que les analystes expliquent d'un nom : Vinci. À l'évidence, le coup de tonnerre de novembre dernier (450 millions de dollars pour un ta-

bleau) a tiré l'ensemble de la peinture ancienne vers le haut !

Alors, ce Guerchin... Il nous sera présenté lundi, à Rennes, par Carole Jézéquel. Une pièce exceptionnelle, réalisée à Rome de 1621 à 1623, époque où les peintres s'enorgueillissaient de savoir tenir leurs pinceaux ! Quant au sujet, qui donne d'ailleurs son titre à la toile, il s'agit de saint Pierre en prison. Dans une récente livraison de La Gazette Drouot, Anne Foster signalait que le maître italien a voulu rendre sensible la foi désormais « inébranlable » de cet homme appelé à devenir le premier des apôtres. De fait, un visage subtilement confiant et extatique. On sait qu'après avoir appartenu à l'infant Don Sebastian Gabriel de Bourbon et Bragance, cette œuvre était conservée dans une maison de Bretagne. Elle est aujourd'hui proposée sur une estimation de 30 000



L'autre Saint-Pierre du Guerchin proposé sur une estimation de 30 000 à 50 000 €. Et s'il restait en Bretagne ?

à 50 000 €. Des chiffres à regarder avec recul... À Londres, en 2006, un précédent Saint-Pierre du Guerchin, d'un format plus petit, annoncée à 86 000 livres, fut finalement disputé jusqu'à 511 878 livres. Mais si le musée de Rennes veut rajouter un Guerchin à ses collections, c'est le moment !

Christophe PENOT.

Sur votre agenda

Bayeux (14). Hôtel des ventes, ce samedi, à 14 h : estampes, tableaux, mobilier, verrerie, faïences. 02 31 92 04 47.

Coutances (50). Hôtel des ventes, ce samedi, à 14 h : arts d'Extrême-Orient, Chine et Japon. 02 33 19 01 80.

Nantes (44). Hôtel des ventes, ce samedi, à 14 h : dessins, tableaux, livres, vieux papiers, philatélie, numismatique, objets publicitaires. 02 40 69 91 10.

Vannes (56). Hôtel des ventes, ce samedi, à 14 h 30 : mode, bijoux, argenterie. 02 97 47 26 32.

Cherbourg (50). Hôtel des ventes, lundi 12, à 10 h 30 : alcools, vins, grands crus. 02 33 20 56 98.

Rennes (35). Hôtel des ventes, lundi 12, à 14 h : mobilier, objets d'art et tableaux, dont un inespéré portrait de l'armateur malouin Jean-Martin de La Chapelle par Hyacinthe Rigaud. 02 99 31 58 00.

Caen (14). Hôtel des ventes, mardi 13, à 14 h : militaria. Souvenirs historiques de toutes les époques. 02 31 86 08 13.

Saumur (49). Hôtel des ventes, mercredi 14, à 14 h 15 : estampes, tableaux, mobilier, verrerie, faïences. 02 41 51 03 17.

www.interencheres.com

Ventes aux enchères

Chauviré Courant
COMMISSAIRES-PRISEURS
ANGERS CHOLET MOZÉ

ANGERS - HÔTEL DES VENTES DU MAINE
SCP CHAUVIRÉ-COURANT - ENCHÈRES PAYS DE LOIRE
1, rue du Maine - ANGERS - Tél. 02.41.60.55.19
contact@chauviré-courant.fr

A MOZÉ SUR LOUET - ZA DU BOCAGE - RN 160
VENDREDI 16 FEVRIER 2018 à 14h

IMPORTANT ENSEMBLE DE MARCHANDISES NEUVES ET DIVERS
80 Portables, Matériel informatique dont imprimantes, ordinateurs portables, tablettes...
Matériel audio vidéo, dont i-MAC, PS4, Nintendo 3DS, jeux vidéo, télévision...
950 articles mode (hiver et été) : Gérard Darel, Desquereux, Coëlic, Dickies, Bonobo, Mango, Koolhaas...
250 paires de chaussures et accessoires dont Timberland, Lacoste, Ajige, Nike, Heyraud, Sarenza, Asics...
Electroménager - Lot de pièces détachées automobiles

Exposition : à Mozé le 16 février de 8h30 à 11h45
(Inscriptions pour participer à la vente obligatoires) Frais de vente : 24 % TTC
PAIEMENT ESPECES JUSQU'A € 1000 & CARTE BANCAIRE (les chèques ne sont plus acceptés)

HÔTEL DES VENTES

GAUDUCHEAU JEZEQUEL

MERCREDI 14 FEVRIER A 11H
IMPRIMERIE
SAS IMPRESSIONS PRESSES
DE BRETAGNE SERVICES
16 Rue des Charmilles
CESSON SEVIGNÉ 35510

Suite liquidation judiciaire à la
requête du Tribunal de Commerce à
Rennes, Maître THIRION MJ

Catalogue détaillé et photographié sur
www.mesventesauxencheres.com
360 lots dont 77 en live sur :
www.live.interencheres.com

Frais légaux : 14,40% TTC
Expo et inscriptions à partir de 8h